CERTIFICATION PROFESSIONNELLE — TITRE PROFESSIONNEL

Assistant immobilier

RNCP40989 · Niveau 5 · Ministère du Travail

Parcours de formation continue préparant au titre professionnel — 3 blocs de compétences (CCP)

NIVEAU 5 | 3 CCP CAPITALISABLES | CPF · ÉLIGIBLE | QUALIOPI N° 03481

Certificateur	Ministère du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion (SIRET 110 000 072 00014)
Code RNCP	RNCP40989 — échéance de l'enregistrement : 06 septembre 2030
Niveau de sortie	Niveau 5 — Cadre national des certifications professionnelles
Blocs	3 CCP capitalisables : BC01 transactions, BC02 gestion locative, BC03 copropriété
Modalités	E-learning + classes virtuelles ou présentiel
Délai d'accès	Financement CPF : entrée en formation au minimum 15 jours ouvrés après validation du dossier sur Mon Compte Formation. Autres financements : à réception du devis ou du bon de commande signé.
Lieu	À distance (plateforme Neo-IA) | Centre Neoone — Horbourg-Wihr (68)
Financement	Éligible CPF — Mon Compte Formation | OPCO | France Travail | Plan PDC
Codes ROME	C1502 (gestion locative immobilière) · C1504 (transaction immobilière)
Qualiopi	N° 03481 (SGS ICS) — valide jusqu'au 30/12/2027

OBJECTIF DE LA FORMATION

Former des assistants immobiliers capables d'assurer la gestion administrative des transactions de vente et de location, la gestion locative courante et la gestion administrative d'une copropriété, dans le respect de la réglementation et des délais. À l'issue du parcours, le candidat maîtrise la constitution et le suivi des dossiers, la relation avec les clients et les partenaires, et les outils numériques du métier. La formation prépare au passage du titre professionnel de niveau 5 délivré par le Ministère du Travail.

PUBLIC VISÉ ET PRÉREQUIS

La fiche RNCP40989 ne fixe aucun prérequis d'entrée en formation ni de prérequis distinct par bloc. Neo-IA applique les conditions d'admission suivantes : maîtrise du français écrit et oral, aisance relationnelle, connaissance de base de l'environnement informatique, entretien et test de positionnement préalables.

Métiers visés : assistant commercial transaction, assistant gestion locative, agent de gestion locative, chargé de gestion locative, assistant de gestion immobilière, assistant syndic, assistant gestion et transaction, assistant de copropriété.

CONTENU DE LA FORMATION — BLOCS DE COMPÉTENCES

Le parcours est organisé en trois blocs de compétences (CCP), alignés sur le référentiel du titre professionnel. Chaque bloc est capitalisable et peut être validé indépendamment. Chaque module e-learning comporte des quiz intermédiaires et une évaluation. Le détail de chaque bloc figure sur une page dédiée ci-après.

BLOC 1 — ASSURER LES OPÉRATIONS ADMINISTRATIVES LIÉES AUX TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES DE VENTE OU DE LOCATION

RNCP40989BC01

Partie 1 — La vente immobilière (16 modules)

- Généralités sur la vente immobilière
- Le pacte de préférence
- Capacité et pouvoir des parties
- Le contenu de l'accord des parties
- Les formalités
- Les clauses usuelles
- Les obligations du notaire
- L'obligation du vendeur
- Obligations de l'acheteur
- Transfert de propriété, des risques et de la jouissance
- La résolution de la vente
- La location-accession à la propriété immobilière
- La vente avec faculté de rachat
- Le bail réel et solidaire
- La publicité foncière
- La saisie immobilière

Partie 2 — Le négociateur immobilier (14 modules)

- L'agent immobilier
- La prospection immobilière
- Les rendez-vous vendeur (R0, R1, R2)
- Commercialisation du bien
- Le mandat
- Le mandat exclusif
- Les pièces à collecter à la signature du mandat
- Les documents d'information précontractuelle
- L'offre d'achat et le compromis de vente
- La promesse de vente
- Compromis de vente de biens en copropriété
- Relation et négociation commerciale avec la banque
- Divers thèmes
- Cas pratiques

Partie 3 — Viager (5 modules)

- Viager et gestion de patrimoine
- La vente immobilière et viager
- Les spécificités de la fiscalité du viager
- Vie du contrat, droit de la rente
- La fin du contrat et modalités pratiques

Partie 4 — La vente en l'état futur d'achèvement — VEFA (6 modules)

- Qu'est-ce que la VEFA ?
- Les différents actes de la VEFA
- La vente d'immeubles à rénover
- La livraison
- Garanties de construction
- Assurances et distinction VEFA / CCMI

Partie 5 — Urbanisme (4 modules)

- L'acquisition du terrain
- Prospection digitale et constructibilité des terrains
- Les démarches d'urbanisme préalables à la construction
- L'adaptation du terrain au projet de construction

Évaluation du bloc : mise en situation professionnelle écrite, entretien technique et questionnaire professionnel — durée totale de l'épreuve : 2 h 40.

BLOC 2 — PRENDRE EN CHARGE LES ACTIVITÉS LIÉES À LA GESTION LOCATIVE D'UN BIEN IMMOBILIER RNCP40989BC02

Module 1 — Les fondamentaux

- Le marché national de la gestion locative
- Les professions de l'immobilier (loi Hoguet)
- L'agent immobilier : conditions, obligations, responsabilité
- Le mandat de gestion
- Le contrat de location : baux commerciaux et baux d'habitation

Module 2 — Prospection, prise de mandat et mise en location

- La prospection en gestion locative
- La sélection des locataires et la non-discrimination
- Les garanties du bailleur
- Les diagnostics immobiliers et la passoire thermique
- Les étapes de la location
- La location dans l'immobilier social

Module 3 — La gestion locative

- Les obligations des parties (bailleur et locataire)
- La gestion des contentieux
- La gestion du loyer, des charges et des impayés
- La gestion comptable immobilière
- La gestion des travaux et des sinistres
- La fiscalité du propriétaire bailleur

Module 4 — La sortie du locataire

- La fin du bail
- Les tâches de gestion liées à la sortie (états des lieux, dépôt)
- La procédure d'expulsion du locataire

Module 5 — Gestion de copropriété

- Administration et organisation de la copropriété
- Assemblée générale, conseil syndical et syndic
- Les charges de copropriété
- Le contrôle des comptes de la copropriété

Module 6 — La SCI (société civile immobilière)

- Créer une SCI pour la gestion de son patrimoine
- Optimiser l'investissement immobilier et l'usufruit temporaire

Module 7 — Architecture immobilière

- Pathologie et qualité du bâtiment
- Maîtrise d'œuvre et entreprise
- Données générales sur la pathologie du bâtiment
- Sinistres courants (béton, sol, murs, façades, couverture...)

Module 8 — Immobilier durable

- Les fondamentaux de la transition et de la neutralité carbone
- Stratégie de gestion durable d'un parc immobilier

Module 9 — Appréhender le conflit en gestion locative

- Gérer le stress et les situations difficiles
- Prévenir le stress
- Développer une intelligence relationnelle
- Résoudre un conflit ouvert et adopter une attitude constructive
- Arbitre ou médiateur : gérer un conflit en tant que tiers

Module 10 — Formations obligatoires

- La non-discrimination pour l'immobilier
- Déontologie immobilière
- Tracfin et lutte anti-blanchiment
- RGPD et protection des données

> Évaluation du bloc : mise en situation professionnelle écrite et orale, entretien technique et questionnaire professionnel — durée totale de l'épreuve : 2 h 55.

BLOC 3 — PARTICIPER À LA GESTION COURANTE D'UNE COPROPRIÉTÉ — RNCP40989BC03

Partie 1 — Copropriété pour tous (4 modules)

- Administration et organisation de la copropriété
- Assemblée générale, conseil syndical et syndic
- Les charges de copropriété
- Le contrôle des comptes de la copropriété

Partie 2 — La copropriété : approfondissement (15 modules)

- Le champ d'application du statut de la copropriété
- La division de l'immeuble en lots
- Les droits des copropriétaires
- Les charges de copropriété
- La vente des lots de copropriété
- Les assemblées générales de copropriétaires
- Le syndic de copropriété
- Le conseil syndical
- Le syndicat des copropriétaires
- Les copropriétaires en difficulté
- Les travaux dans la copropriété
- Les actions en justice dans la copropriété
- Petites copropriétés et copropriétés à deux
- La gestion comptable du syndicat
- Les salariés de la copropriété

Partie 2 (suite) — Autres modes d'organisation de l'immeuble bâti

- Les associations syndicales de propriétaires (ASL)
- Le démembrement de propriété
- Les résidences-services

Partie 3 — La copropriété en difficulté (2 modules)

- Les copropriétés en pré-difficulté (mandat ad hoc)
- Les copropriétés en difficulté (administration provisoire)

> Évaluation du bloc : mise en situation professionnelle écrite, entretien technique et questionnaire professionnel — durée totale de l'épreuve : 2 h 15.

MODALITÉS DE CERTIFICATION

La certification est délivrée par le Ministère du Travail, autorité certificatrice, sous le code RNCP40989. Le jury est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi et composé de professionnels du métier (art. R. 338-6 du Code de l'éducation).

Épreuve du titre professionnel	Durée
Mise en situation professionnelle écrite (contexte d'entreprise fictive)	4 h 15
Mise en situation orale — accueil et traitement de la demande d'un locataire	0 h 20
Entretien technique	0 h 25
Questionnaire professionnel (QCM)	0 h 40
Entretien final (dont dossier professionnel)	0 h 20
Durée totale de l'épreuve pour le candidat	6 h 00

Le titre est composé de 3 CCP capitalisables : un candidat peut obtenir un ou plusieurs blocs indépendamment et compléter son parcours ultérieurement. Les blocs sont reconnus en correspondance partielle avec ceux de l'ancien titre RNCP40077.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET SUIVI

- Plateforme e-learning accessible 24 h/24 et 7 j/7 : vidéos, fiches, cas pratiques, quiz intermédiaires et évaluations.
- Classes virtuelles ou présentiel animés par un formateur professionnel du métier.
- Études de cas et simulations sur des dossiers de vente, de location et de copropriété.
- Accompagnement individualisé et suivi de progression.
- Relevés de connexion et feuilles de présence pour l'ensemble des séquences.
- Assistance technique et pédagogique sur toute la durée du parcours.

La fiche RNCP40989 n'impose aucune période en entreprise obligatoire ni durée de formation minimale. Le présent parcours est dispensé sans stage ; une immersion professionnelle peut néanmoins être organisée à la demande, pour alimenter le dossier professionnel présenté au jury.

ACCESSIBILITÉ ET FINANCEMENT

CPF	Formation éligible Mon Compte Formation — financement total ou partiel
OPCO	Prise en charge possible selon secteur et accord de branche
France Travail	Plan de formation pour demandeurs d'emploi
PDC	Plan de développement des compétences (entreprise)
Accessibilité	Dispositif adapté aux personnes en situation de handicap
Contact PSH	Référent handicap : Christophe Schoenberger — contact@neo-ia.fr

SOURCES ET BASE LÉGALE

Source des données de certification : fiche RNCP40989, France compétences (publiée le 30/06/2025) — www.francecompetences.fr/recherche/rncp/40989. Base légale : arrêté du 3 juin 2025 (JO du 14/06/2025). Ce titre a remplacé le RNCP40077. Le contenu des modules reprend l'architecture réelle du parcours e-learning Neo-IA. Aucune période en entreprise n'est imposée par le référentiel. Programme établi le 24/08/2026.

Décrochez un titre professionnel de niveau 5

Parmi les 3 premiers organismes agréés EDOF / Mon Compte Formation en France

Entretien de positionnement gratuit • Réponse sous 48 h

contact@neo-ia.fr • neo-ia.fr • +33 3 67 30 00 59

NEO ACA DEM IE !